

Cahier de doléances des maîtres perruquiers d'Angers (Maine-et-Loire)

Cahier des doléances, vœux et remontrances de la Communauté des Maîtres Perruquiers de la ville d'Angers.

Désirent les différents membres de la dite communauté :

1. Que les États généraux se tiennent tous les cinq ans.
2. Que les députés aux États généraux opinent par tête et non par ordre.
3. Qu'il ne soit plus question de lettres de cachet.
4. Que les juges et les ministres soient rendus responsables de leurs propres fautes.
5. Que les droits du Roi et ceux du peuple seront reconnus.
6. Qu'aucun impôt ne pourra être établi ou continué sans l'approbation des États généraux.
7. Que tous les impôts soient détruits surtout la gabelle, les aides et les octrois.
8. Que tous les sels soient libres dans tout le royaume.
9. Que tout le royaume ne soit taxé que par quatre impôts, savoir : La taxe territoriale payée en argent ; une capitation répartie en proportion des facultés, un contrôle au greffe. On fera déposer une copie entière de chaque acte passé devant notaire (ledit receveur du dit bureau ne pourra prendre qu'une somme taxée par les États généraux) ; Les loteries qui sont un impôt volontaire.
10. Que les douanes soient toutes transportées aux frontières du royaume.
11. Que chaque corporation soit taxée à la capitation, en raison de ses facultés, par le chef des Communautés et un certain nombre d'adjoints, mais que chacun paie directement au receveur général de tous les impôts de la province.
12. Que la capitation se paie par quartiers.
13. Que la taxe de la province soit publique.
14. Que le rôle de la capitation soit imprimé.
15. Que toutes pensions données aux ministres soient abolies.
16. Que tous les intendants soient supprimés.
17. Qu'il y ait des Etats provinciaux en Anjou.
18. Que l'Anjou ne soit plus apanage.
19. Que les places de conseillers au Parlement soient données au concours.
20. Que les seigneurs de Parlement n'aient plus de secrétaires.
21. Que tous les Parlements soient composés d'un quart d'ecclésiastiques, un quart de nobles et moitié du Tiers-état.

22. Que dans chaque province, il y ait une Cour supérieure.
23. Qu'un malheureux puisse plaider sa cause.
24. Que tout procureur donne mémoire des frais qu'il pourra faire.
25. Que les moyens donnés en fait de procédure ne soient plus mis en grosse.
26. Que toute justice seigneuriale soit détruite.
27. Que tous les droits féodaux soient détruits.
28. Que les seigneurs qui prétendent s'approprier les bois sur les chemins de traverse et autres soient déboutés de leurs demandes.
29. Que toutes les communes et landes restent comme elles ont toujours été, sans que les seigneurs puissent s'en emparer.
30. Que les francs fiefs soient abolis.
31. Que tout le monde supporte toutes les corvées dans tout le royaume de grand chemin ou logement de gens de guerre.
32. Que tous les domestiques des nobles et des ecclésiastiques soient sujets à la milice.
33. Que tous les trésoriers de France soient supprimés.
34. Que le droit de voirie soit supprimé.
35. Que tous les huissiers-priseurs soient détruits.
36. Que tous les évêques et abbés vivent dans leurs bénéfices.
37. Que tous les évêchés soient réduits à 12000 (douze mille livres) de rentes.
38. Que toutes abbayes soient réduites à 6000 (six mille) livres de rentes.
39. Que toutes les annates et anciens droits ne soient plus envoyés à la Cour de Rome.
40. Que les revenus des curés et des vicaires soient proportionnés à leurs charges.
41. Qu'aucune place ni charge ne puisse plus donner la noblesse dès ce moment.
42. Qu'il n'y ait plus de nobles faits que par le mérite.
43. Que le mairat de la ville d'Angers n'anoblisse plus dès à présent.
44. Que l'élection du mairat soit faite par corporation.
45. Que l'élection des autres officiers municipaux soit faite par corporation. Qu'on n'en choisisse qu'un seul pour chaque place et qu'on ne paie rien pour l'avoir.
46. Qu'il y ait toujours dans l'hôtel commun de la ville quelques notables artisans.
47. Que toutes corvées de la ville soit communes à tout le monde. Mais pour rendre la liberté aussi grande qu'il est possible, il sera loisible à ceux qui ne voudraient pas loger des troupes ou monter la garde bourgeoise de le déclarer à l'Hôtel de Ville, et quand ce sera leur tour, ils paieront à celui qui sera obligé de le faire en leur place une somme raisonnable et fixée par les Etats provinciaux.
48. Que la marine marchande soit réunie à la marine royale.

49. Que la maréchaussée soit augmentée pour la sûreté publique.

50. Que l'on établisse un hôpital où la jeunesse imprudente puisse trouver toutes sortes de secours contre ces affreuses maladies qui deviennent une des premières sources de dégénération de l'espèce humaine et souvent la détruisent.

51. Qu'on établisse des greniers d'abondance, conformément à plusieurs villes du royaume pour soulager les citoyens.

52. Que tous les poids et mesures du royaume soient égaux.

53. Qu'on réhabilite toutes les familles que le supplice de la corde ou de la roue ont diffamées et que les membres sains des dites familles puissent posséder toutes sortes de charges et enfin, que pour faire tomber à l'avenir ce préjugé destructeur, les roturiers criminels soient punis du même supplice que les nobles.

54. Que les veuves jouissent des prérogatives qu'elles avaient autrefois après le décès de leurs maris.